

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du vendredi 26 février 2021

Présents : Thierry GOUBY, Odile MOLLE, Jacques FORAISON, Sandrine SEFERIAN, Didier ROCHIGNEUX Adeline BOURSIER, Régine COHAS, Marie Claude MASSACRIER, Marie-Anne Gibert, Marion NOYEL, Stéphane DUCHEZ, Maximilien GARIN, Jean François GRANGE et Nicolas JOUIN

Pouvoir : Baptiste DELHOMME a donné pouvoir à Thierry GOUBY

Invitée : Isabelle THEVENET

Secrétaire de séance : Nicolas JOUIN

Début de séance à 20h

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11/12/2020 à l'unanimité.

2. Finances :

- Comptes administratif et de gestion 2020 et affectation du résultat

Odile MOLLE, adjointe aux finances, remercie la commission finance et présente le compte administratif et de gestion 2020 . Compte validé par les finances publiques préalablement à la réunion du jour.

Résultats de clôture 2020 budget général :

- Section de fonctionnement : + 365 297.21 €
- Section d'investissement : + 144 443.82 €
- **Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les comptes administratif et de gestion 2020.**

Thierry GOUBY, maire, ne prend pas part au vote, il en est de même pour Baptiste DELHOMME ayant donné son pouvoir à Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat positif de section de fonctionnement comme suit :

- **Au budget général 2021 :**
- **165 297.21 € en recette d'investissement (compte 1068)**
- **200 000 € en recette de fonctionnement (compte 002)**

A noter que la section de fonctionnement 2020 est marquée par une augmentation des dépenses liées à la COVID 19 : achat de masques, gel, produits d'entretien ; mais aussi une diminution des locations de salles.

- Budget primitif 2021

Le travail en amont des commissions a facilité la préparation de ce budget.

Pour ce qui concerne les investissements, il est prévu l'aménagement de l'ancienne station, la mise en place de poteaux incendie, l'économie d'énergie sur des bâtiments communaux, etc...

Le Conseil Municipal reste prudent car il reste en attente de projets plus importants notamment le dossier de la salle des fêtes mais aussi l'étude de déplacement sur la commune. Toutefois ce prévisionnel peut évoluer avec les incertitudes liées à la taxe habitation et les dotations fiscales reversées par l'état.

Section de fonctionnement					
Dépenses	Réalisé 2020	Budget 2021	Recettes	Réalisé 2020	Budget 2021
Caractère général	135 997	162 510	Exédent exercice antérieur	206 873	200 000
Charges de personnel	231 019	248 560	Atténuation des charges	5 940	2 630
Autres charges courantes	56 321	68 863	Produits des services	45 653	54 764
Charges financières (intérêts emprunt)	7 383	6 900	Impôts et taxes	313 029	300 000
Charges exceptionnelles revert LFA		64 598	Dotations de l'Etat	183 208	182 110
Dépenses imprévues		25 000	Autres produits de gestion courante	38 956	37 000
Dotations aux amortissements	53 931	53 768	Opérations d'ordre	51 849	49 401
Atténuation de produits (SDIS)	21 891	22 291			
Attribution compensation (CCPA)			Produits exceptionnels	26 332	
Total dépenses réelles	506 542	652 490	Total recettes réelles	664 967	625 905
Virement à section investissement	186 481	173 415			
Total dépenses	693 023	825 905	Total recettes	871 840	825 905
Section investissement					
Dépenses	Réalisé 2020	Budget 2021	Recettes	Réalisé 2020	Budget 2021
Solde antérieur d'investissement reporté	267 538		Solde report exécution (résultat N-1)		144 444
Attribution compensation Loire Forez	49 401	49 401	Excédent de fonctionnement	230 216	165 298
Emprunts et dettes assimilées	31 852	25 000	Virt de la section de fonctionnement	186 481	173 415
Immobilisations incorporelles		52 000	Subventions investissement reçues	254 212	49 000
Immobilisations corporelles	57 548	371 202	Taxes aménagement	15 376	15 000
Travaux	133 453	40 100	Dépôts et cautions (locations)	665	1 500
Cautions	-	1 500	FC TVA	181 685	30 815
Transfert asst LFA	-	44 635	Emprunt		
Reversement LFA asst	-	784 050	Opérations d'ordre	53 931	53 768
Opérations d'ordre	51 849	49 401	Produits des cessions asst LFA	-	784 049
Total	591 641	1 417 289	Total	922 566	1 417 289

Sur 2021 les montants exprimés prennent en compte les écritures d'ordres liées au transfert de l'assainissement à Loire Forez Agglomération (en vert sur le tableau)

Le budget primitif 2021 est approuvé à l'unanimité

Madame Odile Molle indique que la dette par habitant est de 313.58€. Elle est de 620 € pour les communes de même strate.

A ce jour la dette concerne le prêt de l'école. Monsieur Le Maire souligne que cette situation saine existe grâce à une très bonne gestion de la commune depuis plusieurs mandats.

- Encaissement chèque CPAM participation achat masques

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque de la CPAM d'un montant de 535€ au titre de leur participation à l'achat des masques pour la commune.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité.

- Prime stagiaire mairie

Monsieur Le Maire présente les activités de la stagiaire accueillie pour 13 semaines au secrétariat de la mairie. Elle aide notamment sur différents dossiers (enquête de la salle des fêtes, mise à jour du plan au cimetière, archivage et classement, etc...)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à verser une indemnité de fin de stage à la stagiaire pour un montant de 500 €.

- ADAMAS

L'association qui s'occupe du Château Sainte Anne, site de la Volerie de Marcilly le Châtel sollicite le Conseil Municipal pour une demande de subvention financière de 400 € qui correspondent au 20% restants sur une étude concernant le chemin d'accès et le parking.

Monsieur Le Maire souligne que cette association sollicite rarement l'aide de la commune et que la Volerie du Forez accueille environ 18 000 visiteurs par an, de ce fait, à titre exceptionnel, la commune pourrait verser à cette association une subvention.

Décision approuvée à l'unanimité.

Afin de prévoir les crédits nécessaires au versement de cette subvention, le Conseil Municipal procède à une décision modificative du budget 2021 :

Fonctionnement Budget général 2021

Dépenses compte 6574 (Subv. Fonct. Organismes privés)	+ 400 €
Dépenses compte 022 (dépenses imprévues)	- 400 €

Vote approuvé à l'unanimité

3. Loire Forez Agglomération :

- Avenant numéro 1 à la convention Administration du Droit des Sols (ADS) :

Présentation de l'avenant concernant l'instruction des certificats d'urbanisme d'instruction (Cu a). Celle-ci sera réalisée par les services de la commune. Monsieur Le Maire regrette que le calcul du coût ait été erroné lors de la mise en place du service.

Vote à l'unanimité

- Approbation pacte gouvernance :

Monsieur Le Maire résume le pacte de gouvernance de l'Agglomération Loire Forez qui indique la volonté d'organiser les échanges, le fonctionnement des différentes instances et commissions.

Il est noté qu'il est difficile de communiquer et travailler quand il y a 87 communes.

Nous retiendrons l'état d'esprit de ce pacte et **le conseil Municipal vote à l'unanimité tout en espérant qu'il se traduise par des faits de dialogue et de concertations.**

4. Voirie :

- Cession parcelle impasse de la garde pour régularisation d'une emprise foncière

Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle A 2096 pour 47m2

Vote à l'unanimité

- Demande classement chemin lotissement rue de la côte

Le conseil indique que ce n'est pas la vocation de la commune de récupérer des chemins privés pour les entretenir. La commune gère déjà plus de 29 kms de route.

Vote à l'unanimité : refus de la demande de classement en voie communale

5. Divers :

- Etude de déplacement

Le dossier a démarré. Un état des lieux a été effectué ce jour, une réunion de travail a eu lieu le mercredi 24 février. Une commission de 9 personnes composée d'habitants de Marcilly travaille avec le cabinet d'étude OXYRIA.

- Enquête salle des fêtes

Nous avons eu environ 100 réponses. Un compte rendu sera fait après avoir reçu le retour des expressions des associations.

- Subvention éclairage terrain foot :

La FFF a validé officieusement la demande de subvention, nous attendons le courrier.

Fin de séance à 22h30